

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cherveux, se sont réunis à la mairie de Cherveux, sous la présidence de Madame MISSIOUX Marie-Pierre, Maire.*

**Présents :** Mmes ALBERTINO – BRENON – CORDEAU – GOURNAY – LEROUX-BOUCZO – MILLEY – MISSIOUX – MORIN

Mrs BERNARD – BOURGET – BROSSEAU – DARMANI – MAUDET – PASQUIER – POISSONNET – SALGUES – VOYER

**Absents excusés :** Mme HIVERT (pouvoir à Mr BOURGET) – Mme ROGER (pouvoir à Mr BROSSEAU)

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mr BERNARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Délibération détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Délibération création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Délibération conclusion d'une convention de fonds de concours entre la commune de Cherveux et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – acquisition du mobilier et matériel afférent au local commercial de la boulangerie-pâtisserie
- Délibération demande de financement – engazonnement du cimetière
- Délibération mise en place des après-midi sportifs – vacances de printemps 2024
- Délibération autorisant la reprise des concessions de l'ancien cimetière
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2024.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame MORIN à 20h37.

**DÉLIBÉRATION IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, les communes du Haut Val de Sèvre ont dû définir pour chaque type d'énergie renouvelable (EnR), des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE<sub>EnR</sub>), après une concertation auprès du public réalisée selon des modalités déterminées librement.

Les ZAEnR doivent faciliter l'atteinte des objectifs énergétiques établis à l'échelon national dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Elles favoriseront le développement des projets d'EnR situés à l'intérieur de leur périmètre géographique (simplification des démarches administratives, avantages économiques...) sans interdire pour autant ceux qui chercheraient à s'implanter en dehors : elles ne sont pas exclusives.

La cartographie finale des zones sera arrêtée par le référent préfectoral, après avis conforme des communes et délibération de leur Conseil Municipal pour les ZAEnR retenues. La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) devra également, après réception de l'ensemble des délibérations des communes de son territoire, organiser un débat pour s'assurer de la cohérence des ZAEnR à l'échelle intercommunale.

Les zones choisies resteront en vigueur pendant 5 ans et pourront être révisées à cette échéance.

La commune de Cherveux souhaite proposer les ZAEnR suivantes :

Types d'EnR		Précisions sur les types de zones
Photovoltaïque	Sol	- Friches et terrains incultes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de Brangeard – parcelle D118 et alentours</li> <li>• Zone de la Grande Nouzille</li> </ul>
	Ombrières	Tous les parkings de + de 1 500 m <sup>2</sup>
	Toiture	Tout le territoire - toutes les toitures (logement individuel, hangar agricole, toiture d'entreprise etc...)
	Agrivoltaïsme	Tout le territoire
Éolien	Petit éolien (< 12 mètres)	Tout le territoire - avec une réserve sur les projets pour en connaître les éventuelles nuisances
Géothermie		Tout le territoire
Bois-énergie		Tout le territoire
Hydroélectricité		Tout le territoire

Le travail de réflexion et d'identification des zones listées ci-dessus est le résultat de différentes étapes de réflexion :

- Une participation à deux débats collectifs d'orientation, menés à l'échelle de la CCHVS en octobre et novembre 2023, en compagnie de représentants de toutes les communes du territoire intercommunal ;
- Une mise en application de ces orientations à l'échelle communale lors d'un entretien individuel entre un ou plusieurs membres du Conseil Municipal de la commune et un technicien de l'intercommunalité, afin de déterminer les différentes ZAEnR potentielles ;
- Et une concertation à destination des habitants de la commune avec la mise en place d'un registre de concertation en Mairie ouvert du 26 février au 18 mars 2024 pour s'assurer de l'acceptabilité de ce travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'ARRÊTER comme Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables de la commune de Cherveux les zones présentées ci-dessus ;
- DE VALIDER la transmission de la cartographie de ces zones :
  - Au Référent préfectoral en charge de ce sujet ;
  - Au Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **DÉLIBÉRATION DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à

la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
Technicien	100 %
Agent de maîtrise principal	100 %
Agent de maîtrise	100 %
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Rédacteur	100 %
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Conseiller des APS	100 %
Attaché	100 %

Ces taux seront effectifs après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux ci-dessus pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

#### **DÉLIBÉRATION CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau des agents promouvables à l'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

#### **Madame le Maire propose à l'assemblée :**

- la **suppression** du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- la **création** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve :

- la **suppression** du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- la **création** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

- que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2024
- d'inscrire ce poste au tableau des effectifs du personnel communal

**DÉLIBÉRATION CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE DE CERVEUX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE – ACQUISITION DU MOBILIER ET MATÉRIEL AFFÉRENT AU LOCAL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE**

Madame le Maire expose que dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la SAS Grangier, société exploitant un local commercial à destination de la « Boulangerie – pâtisserie », le liquidateur judiciaire a rejeté, pour des motifs de procédure, la revendication de propriété par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre sur le mobilier et matériel composant ledit local.

L'ensemble du matériel et mobilier, d'une valeur comptable de 165 000 €, a été estimé à 74 000 € par un commissaire-priseur selon les informations communiquées par Maître Humeau, liquidateur judiciaire.

La Communauté de communes a délibéré pour acquérir l'ensemble pour une valeur de 45 000 € HT.

Afin de participer au financement de cet achat, Madame le Maire propose que la Commune verse un fonds de concours de 22 500 € à la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- de conclure une convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
- de prévoir au Budget Primitif 2024 au compte 657351, les crédits nécessaires à la dépense
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Madame le Maire informe que lors de la commission artisanale et commerces qui s'est réunie durant la semaine du 18 au 22 mars 2024, il a été convenu de mettre en place d'un appel à candidature, et de créer une commission pour définir les conditions de reprises.

Elle précise que 3 personnes intéressées se sont déjà identifiées.

Le 1<sup>er</sup> jury est envisagé pour avril ou mai 2024.

Pour la partie financière, il y aura une mise en location des murs avec bail commercial de 1 025 € HT par mois pour une surface de 225 m<sup>2</sup>. Le matériel pourra être acheté intégralement ou loué avec promesse de vente sous condition qu'une partie du matériel représentant un apport de 10 000 € soit acheté lors de la reprise.

**DÉLIBÉRATION DEMANDE DE FINANCEMENT – ENGAZONNEMENT DU CIMETIÈRE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de traiter la demande de financement relative au projet d'engazonnement du cimetière, il est nécessaire de réaliser un plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Engazonnement du cimetière	5 321.58 €	Fonds Verts (25 %)	1 331.00 €
		<b>Sous-total</b>	<b>1 331.00 €</b>
		Autofinancement (75 %)	3 991.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 321.58 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>5 321.58 €</b>
<b>TVA</b>	<b>742.07 €</b>	<b>TVA</b>	<b>742.07 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 063.65 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 063.65 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'octroi pour le projet mentionné ci-dessus, d'une subvention Fonds Verts auprès de l'Etat d'un montant de 1 331.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus pour un montant total HT de 5 321.58 €.
- De solliciter l'octroi du financement mentionné ci-dessus
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION MISE EN PLACE DES APRÈS-MIDI SPORTIFS - VACANCES DE PRINTEMPS 2024**

Madame le Maire présente le programme des après-midi sportifs « Vacances de Printemps » et propose à l'Assemblée de voter les tarifs pour les enfants de 8 à 14 ans.

Les animations sportives seront proposées aux jeunes du 15 au 19 avril 2024.

L'encadrement sera assuré par l'Éducateur sportif de la Commune.

Il convient d'établir un tarif pour les enfants participant à ces animations :

Tarif par enfant et par après-midi sportifs	
1 <sup>er</sup> enfant	À partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
5.00 €	4.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en place les après-midi sportifs durant les périodes du 15 au 19 avril 2024
- de fixer les tarifs à :
  - 5.00 € par enfant et par après-midi sportif
  - 4.00 € par enfant et par après-midi sportif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA REPRISE DES CONCESSIONS DE L'ANCIEN CIMETIÈRE**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements en état d'abandon, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21). La commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession est un droit d'usage du terrain communal et les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise desdites concessions est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu les procès-verbaux du 11 février 2022 et du 26 janvier 2024 constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu la liste des 355 concessions dont l'état d'abandon a été constaté,

Considérant que l'affichage a été effectué durant toute la procédure de constatation,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à donner son accord sur le principe de la reprise des concessions abandonnées.

Conformément à l'article L.2223-4 du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé à l'exhumation des restes de la (des) personne(s) inhumée(s) dans le terrain repris et :

- À leur réinhumation dans l'ossuaire du cimetière
- À leur réinhumation dans un emplacement dans le nouveau cimetière communal

Concernant la famille qui n'a pas donné de réponse, les restes des corps seront disposés dans l'ossuaire.

Pour les familles qui ont répondu, cela représentera 9 à 10 nouveaux emplacements avec transfert des monuments dans le nouveau cimetière. Les travaux seront réalisés en même temps en présence des familles si elles le souhaitent.

Quelques tombes seront conservées dans l'ancien cimetière pour mise à l'honneur dont celles de Monsieur SICOT et du Général MAZURE.

Tous les autres corps devront par la suite, être retirés de l'ancien cimetière vers l'ossuaire du nouveau cimetière, le coût de ces travaux sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à :

- procéder à la reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière
- procéder aux réinhumations dans l'ossuaire ou dans des emplacements dans le nouveau cimetière
- signer tout document relatif à cette affaire

### QUESTIONS DIVERSES

#### JO mobile

Elle sera présente au marché mensuel le 3 avril 2024 de 14h à 19h.

Elle proposera des jeux, des places à gagner pour les Jeux Olympiques et offrira des goodies.

#### Conseil Municipal des Jeunes

**Les élections sont programmées au 13 juin 2024** matin, il s'agira du 3<sup>ème</sup> mandat à destination des élèves de CE2, CM1 et CM2

Le CMJ a reçu une invitation de Niort pour participer à un interCMJ le 25 mai 2024.

Les membres du CMJ participeront également au concours du congrès des maires des Deux-Sèvres pour le meilleur projet du CMJ, ils mettront en avant leurs projets intergénérationnels réalisés.

**Réunion d'un Conseil Municipal des Jeunes exceptionnel le 7 juin à 18h** pour clôturer le mandat en présence du Conseil Municipal.

#### Élections européennes

La Mairie adressera le tableau des permanences aux membres de l'Assemblée afin qu'ils se positionnent.

Un point sera fait en Questions Diverses du Conseil Municipal d'avril 2024 afin de finaliser ce tableau.

#### JE marche donc JEUX suis

Des créneaux seront mis en place pour s'entraîner le mercredi en fin de journée, le vendredi après-midi ainsi que le dimanche matin. Ces entraînements ont pour aboutissement de rallier à pied Saint-Maixent-l'École **le 2 juin 2024 pour assister au passage de la flamme Olympique.**

À cette occasion, une centaine de Maillots seront floqués.

En termes de communication, un flyer sera réalisé.

#### Plan d'Olympique

**Le 22 juin 2024** au plan d'Eau de Cherveux / St Christophe.

Quelques interrogations sont soulevées sur la tenue des stands, et de la soirée, l'organisation de la logistique (besoin des agents techniques, matériels et camions), les besoins en charges électriques et en eau.

Il est convenu de recontacter chaque food-truck afin de connaître leurs besoins en électricité et en eau.

La Mairie n'a jusqu'à présent pas eu de retour de la commune de Saint-Christophe-sur-Roc pour les questions de financement et les propositions de food-truck.

Un questionnement s'est posé sur les inscriptions d'équipes par village, le risque étant que cela limite les participations. Il est convenu de ne pas réaliser les inscriptions géographiquement.

Un test des différentes activités qui permettra entre-autres de revoir les espaces est programmée le **17 avril 2024 à partir de 16h.**

#### 80 ans de la libération de Cherveux

À cette occasion, une mise à l'honneur sera réalisée le **week-end du 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

- Le 31 août 2024 à la salle des fêtes : exposition, témoignages et passage d'un film en hommage à Robert BROCHOT, photographe qui doublait clandestinement les photos que les soldats allemands lui confiaient pour qu'il les développe.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2024 au Monument aux Morts : commémoration pour la libération de Cherveux.

Lors de la réunion du 23 mars 2024, étaient présents Madame Annick BARE qui a de la famille sur Cherveux et qui écrit un livre sur les années de la guerre sur Cherveux qui propose des anecdotes sur la guerre et l'après-guerre, Madame MORISSON 93 ans, qui habitait Cherveux lorsqu'elle était enfant et qui a également des anecdotes à raconter ainsi que Monsieur Matthéo MADIER qui effectue des recherches historiennes sur la commune.

Pour cet évènement, le comité des fêtes a été sollicité pour fournir le matériel, et un pot sera proposé par la commune le dimanche matin.

Il est également proposé d'organiser un pique-nique dans la cour du Château à la suite de la commémoration le dimanche midi.

#### JO paralympiques

Les classes de CM1 et CM2 auront la chance d'assister aux JO paralympiques, ils se rendront à Paris les 4 et 5 septembre 2024.

Ils auront pour programme :

- Le 4 septembre :
  - matin : Epreuve Athlétisme des JO paralympique
  - après-midi : visite de la Tour Eiffel
- Le 5 septembre :
  - matin : visite du Sénat
  - après-midi : visite du Muséum d'histoire naturelle

Les élèves seront logés dans une auberge de jeunesse.

Une demande de subvention exceptionnelle sera prochainement adressée en Mairie.

#### Commission travaux voirie

**Réunion le 28 mars à 20h30**

#### Vidéoprotection

Des caméras ont été posées au Temple, à la salle des fêtes. L'alarme a été installées dans local de la buvette au stade des Pierrières.

Malgré certaines difficultés constatées par l'entreprise, l'installation devrait être achevée pour la fin du mois de mars 2024.

#### Plantation de haies au terrain de pétanque

La fédération de chasse doit prévoir les dates avec l'école.

#### Référent EKOSENTIA

La fédération de chasse demande à ce que la commune nomme un référent EKOSENTIA, l'Assemblée désigne le binôme élu / agent composé de Monsieur BOURGET et Monsieur MENU.

#### Vote du budget

**Réunion du Conseil Municipal le 11 avril 2024 à 20h30**

#### Commission finances

**Réunion le 2 avril 2024 à 18h30** en présence de Monsieur SAIGNE

#### Tracteur

Madame le Maire informe qu'il a été fait le choix de ne pas acheter un nouveau tracteur dans l'immédiat afin de pouvoir faire un essai de sous-traitance complète pour l'année 2024.

**La séance est levée à 21h44**  
Prochain Conseil Municipal le 11 avril 2024

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	